



Ringlaan 39
1853 - Strombeek-Bever
tel. +32 2 880 88 90
info@aceg.be
www.aceg.be



Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

NON CONFORME

Date inspection: 24/09/2026

Inspecteur: Roel De Boeck

Mentor:

Installateur: -

Étiquette d'identification:

Référence client:

N° TVA:-

Marque et type d'appareil de mesure:
 Metrel MI3155

Numéro de serie: 21251272

Date rapport: 24/09/2026

Adresse de l'installation

Rue
 Numéro
 Boîte
 Code postal
 Commune
 Pays

Brusselsesteenweg
 11
 1785
 MERCHTEM
 Belgique

Propriétaire

Nom
 Rue
 Numéro
 Boîte
 Code postal
 Commune
 Pays

DE MESMAEKER Tibo
 Brusselsesteenweg
 510
 2800
 MECHELEN
 Belgique

Installateur

Nom
 N° TVA
 Numéro de téléphone
 E-mail

-
 -
 -
 -

Type : maison

EAN : 541448820061020199

N° compteur: : 1LGZ0470391510

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:



Type de contrôle:

Distributeur: FLUVIUS
 Nombres tableaux: 1
 Prise de terre: Boucle

Visite de contrôle d'une installation domestique selon(AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 6.5. et 4.2.4.3.

Tension: 1~230V

Liaison comp / tableau: 6 mm²

Protection Max: 40 A

Nombre de circuits: 12

Ri général: 25,1 MΩ

RE: 5,79 Ω

OK

OK



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

Δ (mA)	In (A)	In - autres (A)	IΔt	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	12	OK	OK
30	25		22,5kA2s (3000A)	A	3	OK	OK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
3	U	10		2	1,5
4	U	autres	15	2	2,5
3	B	20		2	2,5
2	U	10		2	2,5

Contrôle visuel (général)	NOK	Contact direct	OK	Contact indirect	NOK
Raccordement	NOK	schéma en annexe par Aceg asbl NA			
Liaisons équipotentielle	PB	Section des conducteurs	OK		
Continuité	OK	Éclairage / machines	NOK		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

- I1.02 Le schéma unifilaire de l'installation ne correspond pas à la réalité. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2)
- I1.04 Plan de position de l'installation n'est pas présent ne correspond pas à la réalité. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2)
- I6.03 L'intensité nominale du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel doit être adaptée au dispositif de protection contre les surintensités (Livre 1 Section 4.4.1.)
- I8.07 Conducteurs doivent être fixés avec des supports de fixation adaptés. (Livre 1 sous-section 5.2.2 et 5.2.9.)
- I8.09 Les extrémités de conducteurs souples doivent être rigidifiées. (Livre 1 Sous-section 5.2.6.1. et 1.4.1.2.)
- I9.03 Le matériel électrique mal fixé doit être solidement fixé. (Livre 1 Section 1.4.1 & 1.4.2)
- I9.04 Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les structures de luminaires (Livre 1 Sous-section 5.2.6.1.)
- N12 L'installation électrique n'est pas entièrement accessible, nous n'avons pas accès aux pièces suivantes:
- N22 L'installation électrique doit être entièrement vérifiée selon les impositions du RGIE livre 1.
- N3 II n'est pas exclu de constater d'autres manquements au moment d'un deuxième contrôle et/ou en soumettant les schémas.

CONCLUSION

☒ **L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1.** Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le 24/9/2027. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

- En outre pour les installations domestiques:
- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle
 - le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Durée de l'inspection: de 09:36 à 10:44
L'inspecteur Roel De Boeck

De Boeck Roel

Roel De Boeck
ACEG VZW - #271

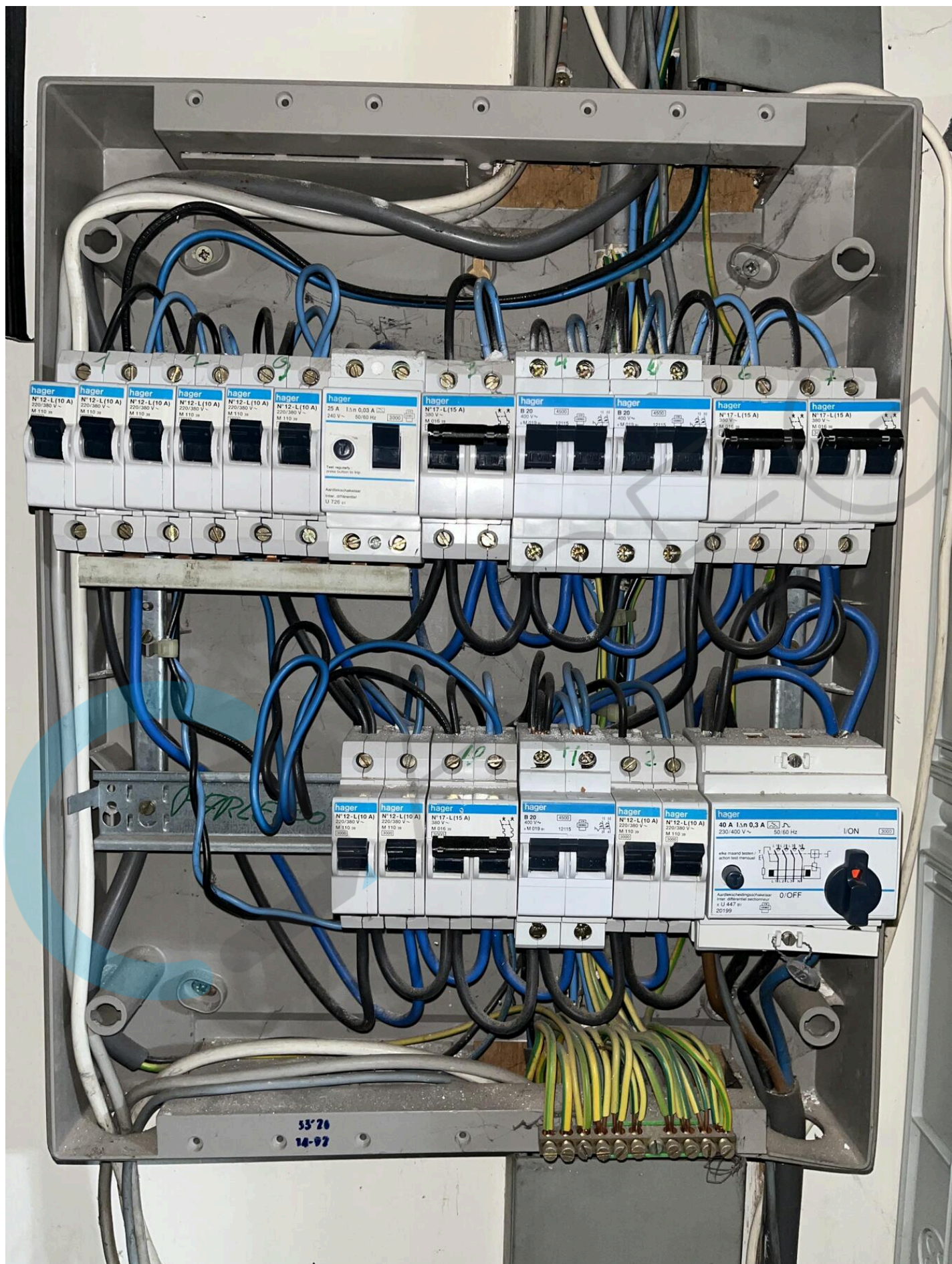
Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.
Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

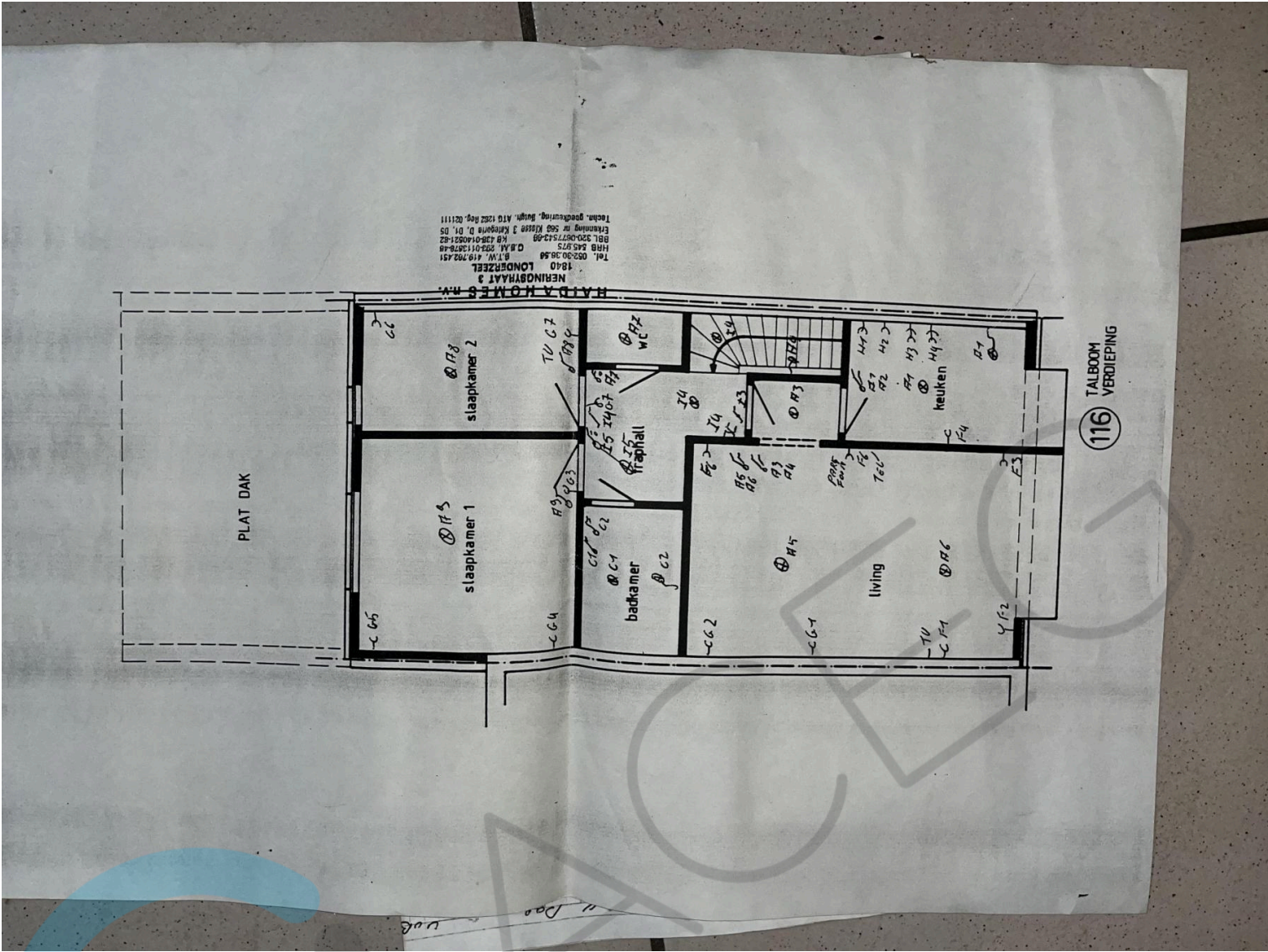
Qualité
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

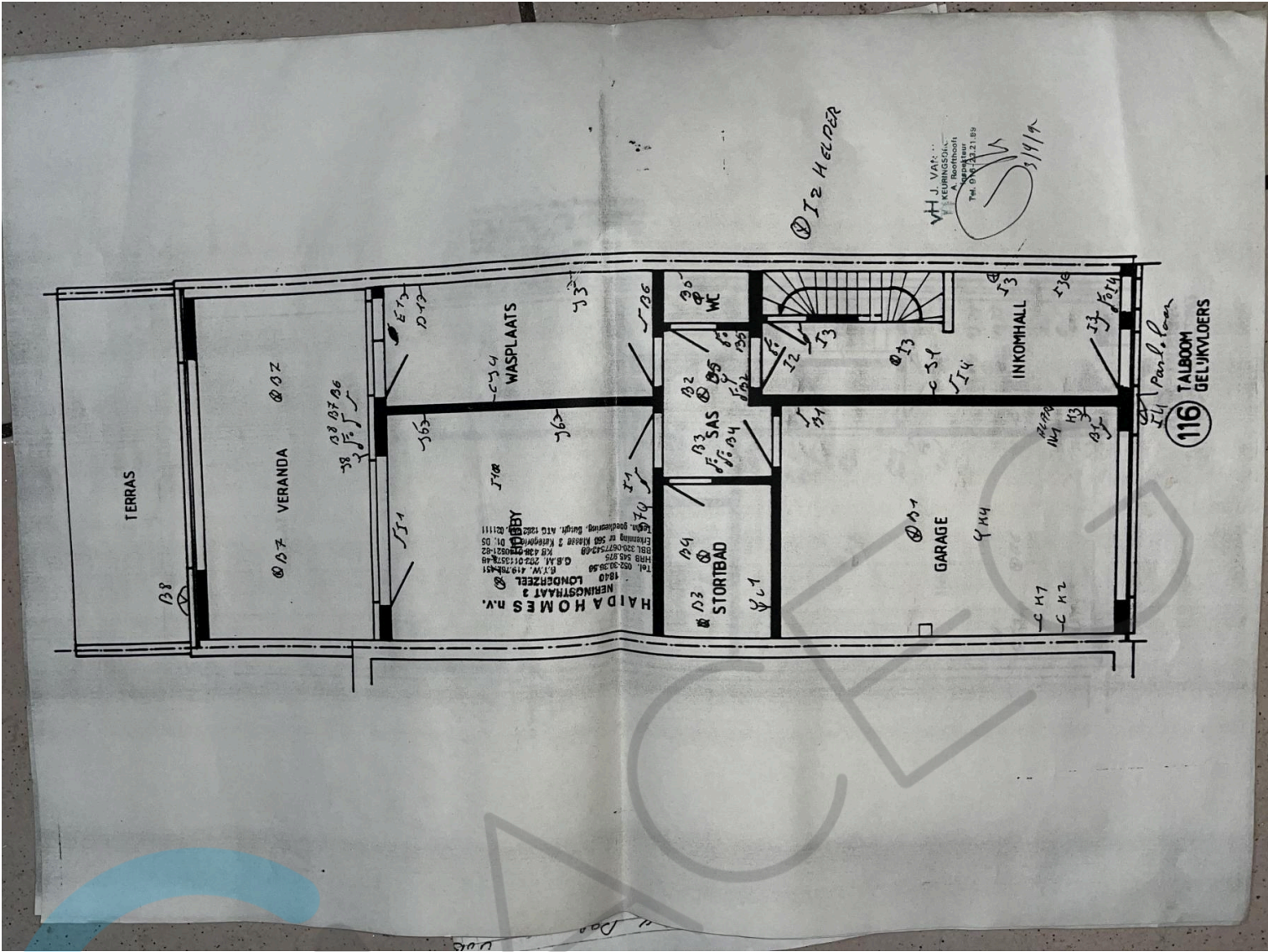
Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site
www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui n'est pas conforme:		
Etape 1	Etape 2	Etape 3
Lisez ce protocole attentivement et faites en sortes que toutes les violations ont été mis en règle, et prenez notes des remarques éventuelle à retenir.	Quand toutes les violations ont été mis en ordre, reprenez contacte avec ACEG où avec l'inspecteur d'ACEG pour un nouveau rendez-vous.	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaire, ainsi que tout renseignements complémentaires.







2003

1. HEMELEIN
 2. HONGKONGANISME
 3. KROOFTHOOF
 4. INSPEKTEUR
 5. 018-282.82
 6. 29/11/19



J. VAN HEMELE VZW.
KEURINGSORGANISME

Halsendallaan 5, 1652 Alseberg
Tel. (02) 380 52 71
Fax (02) 380 89 86

Meensestraat 41, 8500 Kortrijk
Tel. (056) 35 76 76
Fax (056) 35 68 87

054327

**PROCES VERBAAL VAN ONDERZOEK
VAN EEN ELEKTRISCHE INSTALLATIE**
overeenkomstig de Voorschriften van het A.R.E.I. en van
de Stroomleveraar

Inrichtingen van : TAL Droom
Plaats van onderzoek : BRUSSEL SE STW 11 MERCHTEM
Installateur : MAIDA HOMES NISING STR. 3 LONDERZEE
- B.T.W.-nummer :
- of identiteitskaartnr :
Aard van de inrichting : NI R
Agent-Onderzoeker : ROOFT HOOF

op datum van :
Stroomleveraar : ELECTRA
Datum van onderzoek : 3/9/19

- Bedrijfsspanning	<u>230V</u>	- Beschrijving van de stroombanen :
- Doorsnede voedingskabel	<u>4x10mm</u>	<u>1E - 1,5mm aut 10A</u>
- Algemene bescherming	<u>-</u>	<u>3E - 1,5mm aut 10A</u>
- Type algemene schakelaar	<u>luis</u>	<u>1E - 2,5mm aut 10A</u>
- Type aardelektrode(s)	<u>4,8m</u>	<u>3E - 2,5mm aut 15A</u>
- Aardspreidingsweerstand	<u>5mA</u>	<u>3E - 2,5mm aut 20A</u>
- Algemene isoleringsweerstand	<u>1/11</u>	
- Aantal borden en eindstroombanen	<u>40A 10.3A</u>	
- Algemene differentieelschakelaar	<u>25A 10.3A</u>	
- Bijkomende differentieelschakelaar(s)		

- de differentieelschakelaars zijn in overeenstemming met de spreidingsweerstand van de aardelektrode.
- de beschermingsinrichtingen tegen overstroom zijn in overeenstemming met de doorsneden die ze beschermen.
- verwarmingstoestellen :

Vastgestelde inbreuken :

geen



De elektrische installatie werd konform bevonden aan de bovenvermelde voorschriften; de algemene differentieel-schakelaar werd verzegeld; het eendraadsschema werd voor gezien getekend.
Volgende controlebezoek uiterlijk op 3/9/2019

AGENT-Onderzoeker

WETTELIJKE VERPLICHTINGEN

1. Dit PV dient bewaard in het dossier van de elektrische installatie.
2. Elke wijziging van de installatie dient in het dossier vermeld.
3. Elk ongeval door personen overkomen te wijten aan de elektrische installatie dient zonder verwijl gemeld aan het Ministerie van Economische Zaken, Dienst Elektrische Energie.







